

Accord d'Intéressement 2020

23 juillet ! Clap de fin pour les négociations sur l'Intéressement ! Pourtant ouvertes en début de mois et possibles jusqu'à fin août, nos dirigeants n'ont visiblement pas prévu de gâcher leurs congés d'été avec ces discussions et ont donc sciemment écourté les débats.

Nous voilà désormais avec un projet d'accord à conception hautement patronale sur lequel nous sommes priés de nous prononcer avant le 14 de ce mois, non sans avoir préalablement répondu aux 2 questions essentielles qu'il soulève.

Bon ou mauvais accord ?

Ni l'un, ni l'autre mon capitaine mais plus certainement un peu des 2...

Bon par le fait qu'il soit établi sur une durée d'un an, ce qui répond à l'une de nos demandes. Difficile en effet pour qui que ce soit de se projeter au-delà de cette échéance, alors que nous traversons une crise sanitaire et économique inédite. Un accord sur 1 an, calculé sur 1 seul critère (RBE) et expurgé des risques avérés (liés à la situation économique) est un choix plutôt raisonnable.

Mauvais car la qualité de ce projet est, une fois encore, entachée par l'échelle de performance et les seuils de déclenchement imaginés par nos dirigeants. Les effets d'annonce n'y manquent pourtant pas. Fixer un maximum de distribution si le RBE atteint 160 M€ (135 M€ en 2019), c'est comme promettre l'immortalité à qui courra les 100 mètres en 5 secondes. Complètement irréaliste mais tellement plus joli sur la photo...

Plus concrètement, les prévisions nous orientent vers **un Intéressement aux environs de 7,5 M€ en 2020, donc en baisse de 2 M€ par rapport à celui de 2019**. Pour le Syndicat Unifié-Unsa, non seulement, ce montant ne récompense pas les salariés qui ont tenu la boutique ouverte au plus fort de la tempête mais il vient s'ajouter au refus de prime « Covid » que d'autres obtiennent pourtant, y compris au sein du groupe BPCE.

Constants sur le sujet, ces messieurs ont, une fois encore, raté l'occasion de joindre le geste à la parole et aux hommages pourtant élogieux (et peu coûteux) dont ils nous ont copieusement abreuvés ces derniers mois. Pire, tout pousse à croire qu'ils se sont servis de cette crise sans scrupules, pour réaliser de menues économies aux frais de leurs salariés.

Faut-il signer ce projet d'accord ?

Voilà une question simple à laquelle il a été incroyablement compliqué de répondre !

Certains d'entre nous auraient volontiers renvoyé ce Directoire à ses chères études en lui laissant à l'occasion, le soin de gérer le mécontentement des salariés.

Cette position n'aurait, pour autant, pas été neutre de conséquences.

Dans le meilleur des cas, nos dirigeants auraient été contraints d'imaginer une « prime de substitution » pour apaiser les esprits. Fiscalement moins avantageuse et sans possibilité d'abondement de l'employeur, nul doute que son montant aurait été inférieur aux prévisions énoncées plus haut.

Dans le pire des cas, rien n'interdit d'imaginer, faute d'accord, que 2020 ait été une année « blanche » dont la responsabilité pour ces messieurs, aurait inmanquablement incombé aux autres et à cette « maudite crise ».

C'est fort de cette responsabilité que nous signerons sans passion aucune, ce projet d'Intéressement 2020 dans le seul but qu'il vive.

Ce choix est aussi celui que nous ont spontanément remonté les sympathisants et adhérents rencontrés, même s'ils restent amers du peu de reconnaissance témoignée par ceux dont les sourires bienveillants et les propos flatteurs cachent de plus en plus mal leur cynisme.